



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché (avis rectificatif)

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-103038>

Département(s) de publication : 75

Annonce n° 24-103038

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

Forme juridique de l'acheteur : Autorité publique centrale

Activité du pouvoir adjudicateur : Affaires économiques

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie en région Ile-de-France- 2024/2028

Description : L'accord-cadre a pour objet la conduite, l'exploitation et la maintenance préventive et corrective des installations de chauffage, ventilation et climatisation, GTC, traitement d'eau, traitement d'air, désenfumage, plomberie, sanitaires et réseaux divers. L'accord-cadre concerne les sites de services bénéficiaires qui font l'objet d'une maintenance exclusivement itinérante. Les sites en maintenance itinérante étant satellites d'un site principal maintenu avec agents postés et faisant partie intégrante du premier accord-cadre (« agents postés ») sont exclus du présent accord-cadre.

Identifiant de la procédure : e15c0f55-096f-454d-8de5-b9a1a074ac18

Avis précédent : 67b3badb-b147-41fb-9ca6-6425d8e4d5ea-02

Identifiant interne : DAE_2023_AC2_MAINT_CVCDPIb_idf

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 50000000 Services de réparation et d'entretien

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 50720000 Services de réparation et d'entretien de chauffage central

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50500000 Services de réparation et d'entretien de pompes, de vannes, de robinets, de conteneurs en métal et de machines

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50730000 Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 104,386,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 417,544,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Une convention constitutive de groupement de commandes permanent a été conclue conformément à l'article L. 21137 du code de la commande publique, entre la DAE et les établissements publics de l'état bénéficiaires du présent accord-cadre listés en annexe 1 du CCAP. Les services exclus du marché sont les services de la préfecture de police, les services du ministère des armées, les sites gérés en maintenance multi-technique. Dans une volonté de protection de l'environnement, il est fait application, pour l'ensemble des lots, de l'article L.2112-2 du code de la commande publique en prévoyant des conditions d'exécution des prestations comportant des éléments à caractère environnemental à l'article 4.3, 4.6.1, 6.1.6 du CCTP. Afin de faciliter l'insertion professionnelle des publics en difficulté, il est fait application des dispositions de l'article L.2112-2 du code de la commande publique en incluant dans le CCAP une clause d'insertion par l'activité économique pour l'ensemble des lots de l'accord-cadre. L'ensemble des lots sont des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande et sont exécutés par l'émission de bons de commande. Les candidats ont le choix de présenter leur candidature : sous forme de document unique de marché européen électronique (DUME) en utilisant le service DUME ou le service exposé de PLACE sous forme de candidature standard en utilisant les formulaires DC1 et DC2 Lettre de candidature ou formulaire DC1 (téléchargeable à partir du lien <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou équivalent, dûment rempli, et daté. Dans le cas d'un groupement d'opérateurs économiques, le formulaire DC1 sera complété pour chaque membre du groupement. Déclaration du candidat ou formulaire DC2 (téléchargeable à partir du lien <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>), ou équivalent, dûment rempli et daté. En cas de candidature groupée, le DC2 est rempli par chaque membre du groupement. Dans tous les cas, un même soumissionnaire ne pourra pas être attributaire de plus de 4 lots.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0010

Titre : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites situés dans le département 77 hors sites gendarmerie

Description : L'accord-cadre a pour objet la conduite, l'exploitation et la maintenance préventive et corrective des installations de chauffage, ventilation et climatisation, GTC, traitement d'eau, traitement d'air, désenfumage, plomberie, sanitaires et réseaux divers pour les sites situés dans dans le département 77 hors sites gendarmerie L'accord-cadre concerne les sites de services bénéficiaires qui font l'objet d'une maintenance exclusivement itinérante. Les

sites en maintenance itinérante étant satellites d'un site principal maintenu avec agents postés et faisant partie intégrante du premier accord-cadre (« agents postés ») sont exclus du présent accord-cadre.

Identifiant interne : LOT 10

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 50000000 Services de réparation et d'entretien

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50730000 Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50500000 Services de réparation et d'entretien de pompes, de vannes, de robinets, de conteneurs en métal et de machines

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50720000 Services de réparation et d'entretien de chauffage central

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 5,745,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 22,980,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le lot 10 de l'accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa date de notification et reconductible deux fois par tacite reconduction pour une durée de 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 - La valeur environnementale est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard de la démarche développement durable
Sous-critère 1.1 - Dispositions, moyens et organisation pour la prestation optionnelle d'accompagnement pour atteindre les objectifs du décret tertiaire, notamment du décret BACS - 6 points
Sous-critère 1.2 - Organisation et moyens pour la prestation optionnelle liée à la clause d'intéressement - 4 points

Pondération (points, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 1 - La valeur technique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard des spécificités du marché - 17 points
Sous-critère 1.1 - Organisation prévue : organigramme, gestion du contrat, encadrement, effectif et qualification du personnel d'intervention ou d'astreinte dédié au lot avec CV, gestion des remplacements et méthode de limitation du taux de remplacement. - 5 points
Sous-critère 1.2 - Méthodologie du soumissionnaire pour

la prise en charge des installations et pour la réversibilité, notamment la mise en place et la mise à jour du dossier d'exploitation-maintenance et des données GMAO - description GMAO - 6 points Sous-critère 1.3 - Plan d'assurance qualité : démarche qualité, indicateurs, tableau de bord, qualité des livrables d'exploitation (principe de reporting, rapports d'activité et de visite, transmission de défauts, pertinence des rapports émis) - 4 points Sous-critère 1.4 - Bonne compréhension des jalons et divers délais prévus au contrat : planning des livrables, mise en place des outils, des réunions - 2 points Sous-critère 2 - Pertinence de l'offre au regard des moyens mis en oeuvre - 23 points Sous-critère 2.1 - Volume horaire de maintenance, cohérence du volume horaire avec les installations inventoriées, cohérence des taux horaires appliqués - 10 points Sous-critère 2.2 - Pertinence des moyens et ressources envisagées : organisation des interventions en préventif et en correctif, gestion des demandes d'intervention (procédure, outil centre d'appel), traçabilité, gestion de l'astreinte - 7 points Sous-critère 2.3 - Outillage, moyens matériels et moyens mis en oeuvre pour la maîtrise des délais d'approvisionnement au regard des niveaux de criticité - 6 points

Pondération (points, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 3 - La valeur économique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Prix des prestations de base : prise en charge et établissement du DEM, maintenance P2, restitution et réversibilité - 30 points Sous-critère 2 - Prix des prestations optionnelles (scénario non communiqué aux candidats) - 9 points : - Prix du BPU Commun : accompagnement PBacs (sites < 10 000 m² ou dont la surface n'est pas renseignée dans le BPU par site), traitement de l'eau, prise en compte d'une GMAO client (« PBACS - Eau - GMAO ») - Prix du BPU par site : PFI, accompagnement PBacs (sites > 10 000 m² dont la surface est renseignée dans le BPU par site), suivi légionelle, maintenance GTC, création d'un plan de contournement, constitution d'un fichier T0 Sous-critère 3 - Prix du BPU commun sur la base du scénario de commande DQE (scénario non communiqué aux candidats) : ajouts d'équipements (« variation de périmètre »), commandes sur devis (« taux et coefficients »), Opérations spécifiques dans le cadre du suivi légionelle (« Légionelle »), « Nettoyage des gaines » - 11 points

Pondération (points, valeur exacte) : 50

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : 1) le référé précontractuel (articles L.551-1 à L.551-12, et R.551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat 2) le référé contractuel (L.551-13 à L.551-23, et R.551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée 3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass., 4 avril 2014, Département de TarnetGaronne, req. n o 358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées "

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0011

Titre : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites de gendarmerie situés sur le département 77

Description : L'accord-cadre a pour objet la conduite, l'exploitation et la maintenance préventive et corrective des installations de chauffage, ventilation et climatisation, GTC, traitement d'eau, traitement d'air, désenfumage, plomberie, sanitaires et réseaux divers pour les sites de gendarmerie situés sur le département 77. L'accord-cadre concerne les sites de services bénéficiaires qui font l'objet d'une maintenance exclusivement itinérante. Les sites en maintenance itinérante étant satellites d'un site principal maintenu avec agents postés et faisant partie intégrante du premier accord-cadre (« agents postés ») sont exclus du présent accord-cadre.

Identifiant interne : LOT 11

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 50000000 Services de réparation et d'entretien

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50500000 Services de réparation et d'entretien de pompes, de vannes, de robinets, de conteneurs en métal et de machines

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50720000 Services de réparation et d'entretien de chauffage central

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50730000 Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 7,075,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 28,300,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le lot 11 de l'accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa date de notification et reconductible deux fois par tacite reconduction pour une durée de 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 - La valeur environnementale est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard de la démarche développement durable
Sous-critère 1.1 - Dispositions, moyens et organisation pour la prestation optionnelle d'accompagnement pour atteindre les objectifs du décret tertiaire, notamment du décret BACS - 6 points
Sous-critère 1.2 - Organisation et moyens pour la prestation optionnelle liée à la clause d'intéressement - 4 points

Pondération (points, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 1 - La valeur technique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard des spécificités du marché - 17 points
Sous-critère 1.1 - Organisation prévue : organigramme, gestion du contrat, encadrement, effectif et qualification du personnel d'intervention ou d'astreinte dédié au lot avec CV, gestion des remplacements et méthode de limitation du taux de remplacement. - 5 points
Sous-critère 1.2 - Méthodologie du soumissionnaire pour la prise en charge des installations et pour la réversibilité, notamment la mise en place et la mise à jour du dossier d'exploitation-maintenance et des données GMAO - description GMAO - 6 points
Sous-critère 1.3 - Plan d'assurance qualité : démarche qualité, indicateurs, tableau de bord, qualité des livrables d'exploitation (principe de reporting, rapports d'activité et de visite, transmission de défauts, pertinence des rapports émis) - 4 points
Sous-critère 1.4 - Bonne compréhension des jalons et divers délais prévus au contrat : planning des livrables, mise en place des outils, des réunions - 2 points
Sous-critère 2 - Pertinence de l'offre au regard des moyens mis en oeuvre - 23 points
Sous-critère 2.1 - Volume horaire de maintenance, cohérence du volume horaire avec les installations inventoriées, cohérence des taux horaires appliqués - 10 points
Sous-critère 2.2 - Pertinence des moyens et ressources envisagées : organisation des interventions en préventif et en correctif, gestion des demandes d'intervention (procédure, outil centre d'appel), gestion de l'astreinte - 7 points
Sous-critère 2.3 - Outillage, moyens matériels et moyens mis en oeuvre pour la maîtrise des délais d'approvisionnement au regard des niveaux de criticité - 6 points

Pondération (points, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 3 - La valeur économique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Prix des prestations de base : prise en charge et établissement du DEM, maintenance P2, restitution et réversibilité - 30 points Sous-critère 2 - Prix des prestations optionnelles (scénario non communiqué aux candidats) - 9 points : - Prix du BPU Commun : accompagnement PBacs (sites < 10 000 m² ou dont la surface n'est pas renseignée dans le BPU par site), traitement de l'eau, prise en compte d'une GMAO client (« PBACS - Eau - GMAO ») - Prix du BPU par site : PFI, accompagnement PBacs (sites > 10 000 m² dont la surface est renseignée dans le BPU par site), suivi légionelle, maintenance GTC, création d'un plan de contournement, constitution d'un fichier TO Sous-critère 3 - Prix du BPU commun sur la base du scénario de commande DQE (scénario non communiqué aux candidats) : ajouts d'équipements (« variation de périmètre »), commandes sur devis (« taux et coefficients »), Opérations spécifiques dans le cadre du suivi légionelle (« Légionelle »), « Nettoyage des gaines ». - 11 points

Pondération (points, valeur exacte) : 50

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : 1) le référé précontractuel (articles L.551-1 à L.551-12, et R.551-1 à R.551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat 2) le référé contractuel (L.551-13 à L.551-23, et R.551-7 à R.551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée 3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass., 4 avril 2014, Département de TarnetGaronne, req. n o 358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées "

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites situés dans les départements 75 et 92 hors sites de gendarmerie et hors sites DRFiP

Description : L'accord-cadre a pour objet la conduite, l'exploitation et la maintenance préventive et corrective des installations de chauffage, ventilation et climatisation, GTC, traitement d'eau, traitement d'air, désenfumage, plomberie, sanitaires et réseaux divers pour les sites situés dans les départements 75 et 92 hors sites de gendarmerie et hors sites DRFiP. L'accord-cadre concerne les sites de services bénéficiaires qui font l'objet d'une maintenance exclusivement itinérante. Les sites en maintenance itinérante étant satellites d'un site principal maintenu avec agents postés et faisant partie intégrante du premier accord-cadre (« agents postés ») sont exclus du présent accord-cadre.

Identifiant interne : LOT 5

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 50000000 Services de réparation et d'entretien

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50730000 Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50720000 Services de réparation et d'entretien de chauffage central

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50500000 Services de réparation et d'entretien de pompes, de vannes, de robinets, de conteneurs en métal et de machines

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 5,220,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 20,880,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le lot 5 de l'accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa date de notification et reconductible deux fois par tacite reconduction pour une durée de 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 1 - La valeur technique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard des spécificités du marché - 17 points Sous-critère 1.1 - Organisation prévue : organigramme, gestion du contrat, encadrement, effectif et qualification du personnel d'intervention ou d'astreinte dédié au lot avec CV, gestion des remplacements et méthode de limitation du taux de remplacement. - 5 points Sous-critère 1.2 - Méthodologie du soumissionnaire pour la prise en charge des installations et pour la réversibilité, notamment la mise en

place et la mise à jour du dossier d'exploitation-maintenance et des données GMAO - description GMAO - 6 points Sous-critère 1.3 - Plan d'assurance qualité : démarche qualité, indicateurs, tableau de bord, qualité des livrables d'exploitation (principe de reporting, rapports d'activité et de visite, transmission de défauts, pertinence des rapports émis) - 4 points Sous-critère 1.4 - Bonne compréhension des jalons et divers délais prévus au contrat : planning des livrables, mise en place des outils, des réunions - 2 points Sous-critère 2 - Pertinence de l'offre au regard des moyens mis en oeuvre - 23 points Sous-critère 2.1 - Volume horaire de maintenance, cohérence du volume horaire avec les installations inventoriées, cohérence des taux horaires appliqués - 10 points Sous-critère 2.2 - Pertinence des moyens et ressources envisagées : organisation des interventions en préventif et en correctif, gestion des demandes d'intervention (procédure, outil centre d'appel), traçabilité, gestion de l'astreinte - 7 points Sous-critère 2.3 - Outillage, moyens matériels et moyens mis en oeuvre pour la maîtrise des délais d'approvisionnement au regard des niveaux de criticité - 6 points

Pondération (points, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 3 - La valeur économique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Prix des prestations de base : prise en charge et établissement du DEM, maintenance P2, restitution et réversibilité - 30 points Sous-critère 2 - Prix des prestations optionnelles (scénario non communiqué aux candidats) - 9 points : - Prix du BPU Commun : accompagnement PBacs (sites < 10 000 m² ou dont la surface n'est pas renseignée dans le BPU par site), traitement de l'eau, prise en compte d'une GMAO client (« PBACS - Eau - GMAO ») - Prix du BPU par site : PFI, accompagnement PBacs (sites > 10 000 m² dont la surface est renseignée dans le BPU par site), suivi légionelle, maintenance GTC, création d'un plan de contournement, constitution d'un fichier T0 Sous-critère 3 - Prix du BPU commun sur la base du scénario de commande DQE (scénario non communiqué aux candidats) : ajouts d'équipements (« variation de périmètre »), commandes sur devis (« taux et coefficients »), Opérations spécifiques dans le cadre du suivi légionelle (« Légionelle »), « Nettoyage des gaines ». - 11 points

Pondération (points, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 - La valeur environnementale est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard de la démarche développement durable Sous-critère 1.1 - Dispositions, moyens et organisation pour la prestation optionnelle d'accompagnement pour atteindre les objectifs du décret tertiaire, notamment du décret BACS - 6 points Sous-critère 1.2 - Organisation et moyens pour la prestation optionnelle liée à la clause d'intéressement - 4 points

Pondération (points, valeur exacte) : 10

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : 1) le référé précontractuel (articles L.551-1 à L.551-12, et R. 551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat 2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R.551-7 à

R. 551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée 3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass., 4 avril 2014, Département de TarnetGaronne, req. n o 358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées "

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites de gendarmerie situés dans les départements 75 et 92

Description : L'accord-cadre a pour objet la conduite, l'exploitation et la maintenance préventive et corrective des installations de chauffage, ventilation et climatisation, GTC, traitement d'eau, traitement d'air, désenfumage, plomberie, sanitaires et réseaux divers pour les sites de gendarmerie situés dans les départements 75 et 92

Identifiant interne : LOT 6

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 50000000 Services de réparation et d'entretien

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50500000 Services de réparation et d'entretien de pompes, de vannes, de robinets, de conteneurs en métal et de machines

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50720000 Services de réparation et d'entretien de chauffage central

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50730000 Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 6,511,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 26,044,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le lot 6 de l'accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa date de notification et reconductible deux fois par tacite reconduction pour une durée de 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 - La valeur environnementale est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard de la démarche développement durable
Sous-critère 1.1 - Dispositions, moyens et organisation pour la prestation optionnelle d'accompagnement pour atteindre les objectifs du décret tertiaire, notamment du décret BACS - 6 points
Sous-critère 1.2 - Organisation et moyens pour la prestation optionnelle liée à la clause d'intéressement - 4 points

Pondération (points, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 3 - La valeur économique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Prix des prestations de base : prise en charge et établissement du DEM, maintenance P2, restitution et réversibilité - 30 points
Sous-critère 2 - Prix des prestations optionnelles (scénario non communiqué aux candidats) - 9 points : - Prix du BPU Commun : accompagnement PBacs (sites < 10 000 m² ou dont la surface n'est pas renseignée dans le BPU par site), traitement de l'eau, prise en compte d'une GMAO client (« PBACS - Eau - GMAO ») - Prix du BPU par site : PFI, accompagnement PBacs (sites > 10 000 m² dont la surface est renseignée dans le BPU par site), suivi légionelle, maintenance GTC, création d'un plan de contournement, constitution d'un fichier T0
Sous-critère 3 - Prix du BPU commun sur la base du scénario de commande DQE (scénario non communiqué aux candidats) : ajouts d'équipements (« variation de périmètre »), commandes sur devis (« taux et coefficients »), Opérations spécifiques dans le cadre du suivi légionelle (« Légionelle »), « Nettoyage des gaines ». - 11 points

Pondération (points, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 1 - La valeur technique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard des spécificités du marché - 17 points Sous-critère 1.1 - Organisation prévue : organigramme, gestion du contrat, encadrement, effectif et qualification du personnel d'intervention ou d'astreinte dédié au lot avec CV, gestion des remplacements et méthode de limitation du taux de remplacement. - 5 points Sous-critère 1.2 - Méthodologie du soumissionnaire pour la prise en charge des installations et pour la réversibilité, notamment la mise en place et la mise à jour du dossier d'exploitation-maintenance et des données GMAO - description GMAO - 6 points Sous-critère 1.3 - Plan d'assurance qualité : démarche qualité, indicateurs, tableau de bord, qualité des livrables d'exploitation (principe de reporting, rapports d'activité et de visite, transmission de défauts, pertinence des rapports émis) - 4 points Sous-critère 1.4 - Bonne compréhension des jalons et divers délais prévus au contrat : planning des livrables, mise en place des outils, des réunions - 2 points Sous-critère 2 - Pertinence de l'offre au regard des moyens mis en oeuvre - 23 points Sous-critère 2.1 - Volume horaire de maintenance, cohérence du volume horaire avec les installations inventoriées, cohérence des taux horaires appliqués - 10 points Sous-critère 2.2 - Pertinence des moyens et ressources envisagées : organisation des interventions en préventif et en correctif, gestion des demandes d'intervention (procédure, outil centre d'appel), traçabilité, gestion de l'astreinte - 7 points Sous-critère 2.3 - Outillage, moyens matériels et moyens mis en oeuvre pour la maîtrise des délais d'approvisionnement au regard des niveaux de criticité - 6 points

Pondération (points, valeur exacte) : 40

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : 1) le référé précontractuel (articles L.551-1 à L. 551-12, et R. 551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat 2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R.551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée 3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass., 4 avril 2014, Département de TarnetGaronne, req. n o 358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées "

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites situés dans le département 78 hors sites de gendarmerie

Description : L'accord-cadre a pour objet la conduite, l'exploitation et la maintenance préventive et corrective des installations de chauffage, ventilation et climatisation, GTC, traitement d'eau, traitement d'air, désenfumage, plomberie, sanitaires et réseaux divers pour les sites situés dans le département 78 hors sites de gendarmerie. L'accord-cadre concerne les sites de services bénéficiaires qui font l'objet d'une maintenance exclusivement itinérante. Les sites en maintenance itinérante étant satellites d'un site principal maintenu avec agents postés et faisant partie intégrante du premier accord-cadre (« agents postés ») sont exclus du présent accord-cadre.

Identifiant interne : LOT 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 50000000 Services de réparation et d'entretien

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 50730000 Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 50720000 Services de réparation et d'entretien de chauffage central

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 50500000 Services de réparation et d'entretien de pompes, de vannes, de robinets, de conteneurs en métal et de machines

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 8,300,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 33,200,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le lot 1 de l'accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa date de notification et reconductible deux fois par tacite reconduction pour une durée de 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 1 - La valeur technique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard des spécificités du marché - 17 points
Sous-critère 1.1 - Organisation prévue : organigramme, gestion du contrat, encadrement, effectif et qualification du personnel d'intervention ou d'astreinte dédié au lot avec CV, gestion des remplacements et méthode de limitation du taux de remplacement. - 5 points
Sous-critère 1.2 - Méthodologie du soumissionnaire pour la prise en charge des installations et pour la réversibilité, notamment la mise en place et la mise à jour du dossier d'exploitation-maintenance et des données GMAO - description GMAO - 6 points
Sous-critère 1.3 - Plan d'assurance qualité : démarche qualité, indicateurs, tableau de bord, qualité des livrables d'exploitation (principe de reporting, rapports d'activité et de visite, transmission de défauts, pertinence des rapports émis) - 4 points
Sous-critère 1.4 - Bonne compréhension des jalons et divers délais prévus au contrat : planning des livrables, mise en place des outils, des réunions - 2 points
Sous-critère 2 - Pertinence de l'offre au regard des moyens mis en oeuvre - 23 points
Sous-critère 2.1 - Volume horaire de maintenance, cohérence du volume horaire avec les installations inventoriées, cohérence des taux horaires appliqués - 10 points
Sous-critère 2.2 - Pertinence des moyens et ressources envisagées : organisation des interventions en préventif et en correctif, gestion des demandes d'intervention (procédure, outil centre d'appel), traçabilité, gestion de l'astreinte - 7 points
Sous-critère 2.3 - Outillage, moyens matériels et moyens mis en oeuvre pour la maîtrise des délais d'approvisionnement au regard des niveaux de criticité - 6 points

Pondération (points, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 - La valeur environnementale est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard de la démarche développement durable
Sous-critère 1.1 - Dispositions, moyens et organisation pour la prestation optionnelle d'accompagnement pour atteindre les objectifs du décret tertiaire, notamment du décret BACS - 6 points
Sous-critère 1.2 - Organisation et moyens pour la prestation optionnelle liée à la clause d'intéressement - 4 points

Pondération (points, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 3 - La valeur économique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Prix des prestations de base : prise en charge et établissement du DEM, maintenance P2, restitution et réversibilité - 30 points
Sous-critère 2 - Prix des prestations optionnelles (scénario non communiqué aux candidats) - 9 points : - Prix du BPU Commun : accompagnement PBacs (sites < 10 000 m² ou dont la surface n'est pas renseignée dans le BPU par site), traitement de l'eau, prise en compte d'une GMAO client (« PBACS - Eau - GMAO ») - Prix du BPU par site : PFI, accompagnement PBacs (sites > 10 000 m² dont la surface est renseignée dans le BPU par site), suivi légionelle, maintenance GTC, création d'un plan de contournement, constitution d'un fichier T0
Sous-critère 3 - Prix du BPU commun sur la base du scénario de commande DQE (scénario non communiqué aux candidats) : ajouts d'équipements (« variation de périmètre »), commandes sur

devis (« taux et coefficients »), Opérations spécifiques dans le cadre du suivi légionelle (« Légionelle »), « Nettoyage des gaines ». - 11 points

Pondération (points, valeur exacte) : 50

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : 1) le référé précontractuel (articles L.551-1 à L.551-12, et R.551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat 2) le référé contractuel (L.551-13 à L. 551-23, et R.551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée 3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass., 4 avril 2014, Département de TarnetGaronne, req. n o 358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées "

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites DRFiP situés dans les départements 75 et 92

Description : L'accord-cadre a pour objet la conduite, l'exploitation et la maintenance préventive et corrective des installations de chauffage, ventilation et climatisation, GTC, traitement d'eau, traitement d'air, désenfumage, plomberie, sanitaires et réseaux divers pour les sites DRFiP situés dans les départements 75 et 92 L'accord-cadre concerne les sites de services bénéficiaires qui font l'objet d'une maintenance exclusivement itinérante. Les sites en maintenance itinérante étant satellites d'un site principal maintenu avec agents postés et faisant partie intégrante du premier accord-cadre (« agents postés ») sont exclus du présent accord-cadre.

Identifiant interne : LOT 7

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 50000000 Services de réparation et d'entretien

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50500000 Services de réparation et d'entretien de pompes, de vannes, de robinets, de conteneurs en métal et de machines

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50730000 Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50720000 Services de réparation et d'entretien de chauffage central

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 8,216,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 32,864,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le lot 7 de l'accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa date de notification et reconductible deux fois par tacite reconduction pour une durée de 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 - La valeur environnementale est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard de la démarche développement durable
Sous-critère 1.1 - Dispositions, moyens et organisation pour la prestation optionnelle d'accompagnement pour atteindre les objectifs du décret tertiaire, notamment du décret BACS - 6 points
Sous-critère 1.2 - Organisation et moyens pour la prestation optionnelle liée à la clause d'intéressement - 4 points

Pondération (points, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 1 - La valeur technique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard des spécificités du marché - 17 points
Sous-critère 1.1 - Organisation prévue : organigramme, gestion du contrat, encadrement, effectif et qualification du personnel d'intervention ou d'astreinte dédié au lot avec CV, gestion des remplacements et méthode de limitation du taux de remplacement - 5 points
Sous-critère 1.2 - Méthodologie du soumissionnaire pour la prise en charge des installations et pour la réversibilité, notamment la mise en place et la mise à jour du dossier d'exploitation-maintenance et des données GMAO - description GMAO - 6 points
Sous-critère 1.3 - Plan d'assurance qualité :

démarche qualité, indicateurs, tableau de bord, qualité des livrables d'exploitation (principe de reporting, rapports d'activité et de visite, transmission de défauts, pertinence des rapports émis) - 4 points Sous-critère 1.4 - Bonne compréhension des jalons et divers délais prévus au contrat : planning des livrables, mise en place des outils, des réunions - 2 points Sous-critère 2 - Pertinence de l'offre au regard des moyens mis en oeuvre - 23 points Sous-critère 2.1 - Volume horaire de maintenance, cohérence du volume horaire avec les installations inventoriées, cohérence des taux horaires appliqués - 10 points Sous-critère 2.2 - Pertinence des moyens et ressources envisagées : organisation des interventions en préventif et en correctif, gestion des demandes d'intervention (procédure, outil centre d'appel), traçabilité, gestion de l'astreinte - 7 points Sous-critère 2.3 - Outillage, moyens matériels et moyens mis en oeuvre pour la maîtrise des délais d'approvisionnement au regard des niveaux de criticité - 6 points

Pondération (points, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 3 - La valeur économique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Prix des prestations de base : prise en charge et établissement du DEM, maintenance P2, restitution et réversibilité - 30 points Sous-critère 2 - Prix des prestations optionnelles (scénario non communiqué aux candidats) - 9 points : - Prix du BPU Commun : accompagnement PBacs (sites < 10 000 m² ou dont la surface n'est pas renseignée dans le BPU par site), traitement de l'eau, prise en compte d'une GMAO client (« PBACS - Eau - GMAO ») - Prix du BPU par site : PFI, accompagnement PBacs (sites > 10 000 m² dont la surface est renseignée dans le BPU par site), suivi légionelle, maintenance GTC, création d'un plan de contournement, constitution d'un fichier T0 Sous-critère 3 - Prix du BPU commun sur la base du scénario de commande DQE (scénario non communiqué aux candidats) : ajouts d'équipements (« variation de périmètre »), commandes sur devis (« taux et coefficients »), Opérations spécifiques dans le cadre du suivi légionelle (« Légionelle »), « Nettoyage des gaines ». - 11 points

Pondération (points, valeur exacte) : 50

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : 1) le référé précontractuel (articles L.551-1 à L. 551-12, et R.551-1 à R.551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat 2) le référé contractuel (L.551-13 à L.551-23, et R.551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée 3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, req. n° 358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées "

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0009

Titre : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites de gendarmerie situés dans les départements 91 et 94

Description : L'accord-cadre a pour objet la conduite, l'exploitation et la maintenance préventive et corrective des installations de chauffage, ventilation et climatisation, GTC, traitement d'eau, traitement d'air, désenfumage, plomberie, sanitaires et réseaux divers pour les sites de gendarmerie situés dans les départements 91 et 94. L'accord-cadre concerne les sites de services bénéficiaires qui font l'objet d'une maintenance exclusivement itinérante. Les sites en maintenance itinérante étant satellites d'un site principal maintenu avec agents postés et faisant partie intégrante du premier accord-cadre (« agents postés ») sont exclus du présent accord-cadre.

Identifiant interne : LOT 9

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 50000000 Services de réparation et d'entretien

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50500000 Services de réparation et d'entretien de pompes, de vannes, de robinets, de conteneurs en métal et de machines

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50720000 Services de réparation et d'entretien de chauffage central

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50730000 Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 10,365,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 41,460,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le lot 9 de l'accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa date de notification et reconductible deux fois par tacite reconduction pour une durée de 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 1 - La valeur technique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard des spécificités du marché - 17 points Sous-critère 1.1 - Organisation prévue : organigramme, gestion du contrat, encadrement, effectif et qualification du personnel d'intervention ou d'astreinte dédié au lot avec CV, gestion des remplacements et méthode de limitation du taux de remplacement. - 5 points Sous-critère 1.2 - Méthodologie du soumissionnaire pour la prise en charge des installations et pour la réversibilité, notamment la mise en place et la mise à jour du dossier d'exploitation-maintenance et des données GMAO - description GMAO - 6 points Sous-critère 1.3 - Plan d'assurance qualité : démarche qualité, indicateurs, tableau de bord, qualité des livrables d'exploitation (principe de reporting, rapports d'activité et de visite, transmission de défauts, pertinence des rapports émis) - 4 points Sous-critère 1.4 - Bonne compréhension des jalons et divers délais prévus au contrat : planning des livrables, mise en place des outils, des réunions - 2 points Sous-critère 2 - Pertinence de l'offre au regard des moyens mis en oeuvre - 23 points Sous-critère 2.1 - Volume horaire de maintenance, cohérence du volume horaire avec les installations inventoriées, cohérence des taux horaires appliqués - 10 points Sous-critère 2.2 - Pertinence des moyens et ressources envisagées : organisation des interventions en préventif et en correctif, gestion des demandes d'intervention (procédure, outil centre d'appel), traçabilité, gestion de l'astreinte - 7 points Sous-critère 2.3 - Outillage, moyens matériels et moyens mis en oeuvre pour la maîtrise des délais d'approvisionnement au regard des niveaux de criticité - 6 points

Pondération (points, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 3 - La valeur économique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Prix des prestations de base : prise en charge et établissement du DEM, maintenance P2, restitution et réversibilité - 30 points Sous-critère 2 - Prix des prestations optionnelles (scénario non communiqué aux candidats) - 9 points : - Prix du BPU Commun : accompagnement PBacs (sites < 10 000 m² ou dont la surface n'est pas renseignée dans le BPU par site), traitement de l'eau, prise en compte d'une GMAO client (« PBACS - Eau - GMAO ») - Prix du BPU par site : PFI, accompagnement PBacs (sites > 10 000 m² dont la surface est renseignée dans le BPU par site), suivi légionelle, maintenance GTC, création d'un plan de contournement, constitution d'un fichier T0 Sous-critère 3 - Prix du BPU commun sur la base du scénario de commande DQE (scénario non communiqué aux candidats) : ajouts d'équipements (« variation de périmètre »), commandes sur devis (« taux et coefficients »), Opérations spécifiques dans le cadre du suivi légionelle (« Légionelle »), « Nettoyage des gaines ». - 11 points

Pondération (points, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 - La valeur environnementale est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard de la démarche développement durable
Sous-critère 1.1 - Dispositions, moyens et organisation pour la prestation optionnelle d'accompagnement pour atteindre les objectifs du décret tertiaire, notamment du décret BACS - 6 points
Sous-critère 1.2 - Organisation et moyens pour la prestation optionnelle liée à la clause d'intéressement - 4 points

Pondération (points, valeur exacte) : 10

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : 1) le référé précontractuel (articles L.551-1 à L.551-12, et R.551-1 à R.551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat 2) le référé contractuel (L.551-13 à L.551-23, et R.551-7 à R.551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée 3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass., 4 avril 2014, Département de TarnetGaronne, req. n o 358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées "

5.1.15 Techniques**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites de gendarmerie situés dans les départements 93 et 95

Description : L'accord-cadre a pour objet la conduite, l'exploitation et la maintenance préventive et corrective des installations de chauffage, ventilation et climatisation, GTC, traitement d'eau, traitement d'air, désenfumage, plomberie, sanitaires et réseaux divers pour les sites de gendarmerie situés dans les départements 93 et 95. L'accord-cadre concerne les sites de services bénéficiaires qui font l'objet d'une maintenance exclusivement itinérante. Les sites en maintenance itinérante étant satellites d'un site principal maintenu avec agents postés et faisant partie intégrante du premier accord-cadre (« agents postés ») sont exclus du présent accord-cadre.

Identifiant interne : LOT 4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 50000000 Services de réparation et d'entretien

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50720000 Services de réparation et d'entretien de chauffage central

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50730000 Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50500000 Services de réparation et d'entretien de pompes, de vannes, de robinets, de conteneurs en métal et de machines

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 13,533,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 54,132,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le lot 4 de l'accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa date de notification et reconductible deux fois par tacite reconduction pour une durée de 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 1 - La valeur technique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard des spécificités du marché - 17 points
Sous-critère 1.1 - Organisation prévue : organigramme, gestion du contrat, encadrement, effectif et qualification du personnel d'intervention ou d'astreinte dédié au lot avec CV, gestion des remplacements et méthode de limitation du taux de remplacement. - 5 points
Sous-critère 1.2 - Méthodologie du soumissionnaire pour la prise en charge des installations et pour la réversibilité, notamment la mise en place et la mise à jour du dossier d'exploitation-maintenance et des données GMAO - description GMAO - 6 points
Sous-critère 1.3 - Plan d'assurance qualité : démarche qualité, indicateurs, tableau de bord, qualité des livrables d'exploitation (principe de reporting, rapports d'activité et de visite, transmission de défauts, pertinence des rapports émis) - 4 points
Sous-critère 1.4 - Bonne

compréhension des jalons et divers délais prévus au contrat : planning des livrables, mise en place des outils, des réunions - 2 points Sous-critère 2 - Pertinence de l'offre au regard des moyens mis en oeuvre - 23 points Sous-critère 2.1 - Volume horaire de maintenance, cohérence du volume horaire avec les installations inventoriées, cohérence des taux horaires appliqués - 10 points Sous-critère 2.2 - Pertinence des moyens et ressources envisagées : organisation des interventions en préventif et en correctif, gestion des demandes d'intervention (procédure, outil centre d'appel), traçabilité, gestion de l'astreinte - 7 points Sous-critère 2.3 - Outillage, moyens matériels et moyens mis en oeuvre pour la maîtrise des délais d'approvisionnement au regard des niveaux de criticité - 6 points

Pondération (points, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 3 - La valeur économique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Prix des prestations de base : prise en charge et établissement du DEM, maintenance P2, restitution et réversibilité - 30 points Sous-critère 2 - Prix des prestations optionnelles (scénario non communiqué aux candidats) - 9 points : - Prix du BPU Commun : accompagnement PBacs (sites < 10 000 m² ou dont la surface n'est pas renseignée dans le BPU par site), traitement de l'eau, prise en compte d'une GMAO client (« PBACS - Eau - GMAO ») - Prix du BPU par site : PFI, accompagnement PBacs (sites > 10 000 m² dont la surface est renseignée dans le BPU par site), suivi légionelle, maintenance GTC, création d'un plan de contournement, constitution d'un fichier T0 Sous-critère 3 - Prix du BPU commun sur la base du scénario de commande DQE (scénario non communiqué aux candidats) : ajouts d'équipements (« variation de périmètre »), commandes sur devis (« taux et coefficients »), Opérations spécifiques dans le cadre du suivi légionelle (« Légionelle »), « Nettoyage des gaines ». - 11 points

Pondération (points, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 - La valeur environnementale est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard de la démarche développement durable Sous-critère 1.1 - Dispositions, moyens et organisation pour la prestation optionnelle d'accompagnement pour atteindre les objectifs du décret tertiaire, notamment du décret BACS - 6 points Sous-critère 1.2 - Organisation et moyens pour la prestation optionnelle liée à la clause d'intéressement - 4 points

Pondération (points, valeur exacte) : 10

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : 1) le référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-12, et R.551-1 à R.551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat 2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R.551-7 à R.551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée 3) le recours de

pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass., 4 avril 2014, Département de TarnetGaronne, req. n o 358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées "

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0008

Titre : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites situés dans les départements 91 et 94 hors sites de gendarmerie

Description : L'accord-cadre a pour objet la conduite, l'exploitation et la maintenance préventive et corrective des installations de chauffage, ventilation et climatisation, GTC, traitement d'eau, traitement d'air, désenfumage, plomberie, sanitaires et réseaux divers pour les sites situés ns les départements 91 et 94 hors sites de gendarmerie

Identifiant interne : LOT 8

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 50000000 Services de réparation et d'entretien

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50730000 Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50720000 Services de réparation et d'entretien de chauffage central

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50500000 Services de réparation et d'entretien de pompes, de vannes, de robinets, de conteneurs en métal et de machines

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 9,258,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 37,032,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le lot 8 de l'accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa date de notification et reconductible deux fois par tacite reconduction pour une durée de 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 1 - La valeur technique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard des spécificités du marché - 17 points Sous-critère 1.1 - Organisation prévue : organigramme, gestion du contrat, encadrement, effectif et qualification du personnel d'intervention ou d'astreinte dédié au lot avec CV, gestion des remplacements et méthode de limitation du taux de remplacement. - 5 points Sous-critère 1.2 - Méthodologie du soumissionnaire pour la prise en charge des installations et pour la réversibilité, notamment la mise en place et la mise à jour du dossier d'exploitation-maintenance et des données GMAO - description GMAO - 6 points Sous-critère 1.3 - Plan d'assurance qualité : démarche qualité, indicateurs, tableau de bord, qualité des livrables d'exploitation (principe de reporting, rapports d'activité et de visite, transmission de défauts, pertinence des rapports émis) - 4 points Sous-critère 1.4 - Bonne compréhension des jalons et divers délais prévus au contrat : planning des livrables, mise en place des outils, des réunions - 2 points Sous-critère 2 - Pertinence de l'offre au regard des moyens mis en oeuvre - 23 points Sous-critère 2.1 - Volume horaire de maintenance, cohérence du volume horaire avec les installations inventoriées, cohérence des taux horaires appliqués - 10 points Sous-critère 2.2 - Pertinence des moyens et ressources envisagées : organisation des interventions en préventif et en correctif, gestion des demandes d'intervention (procédure, outil centre d'appel), traçabilité, gestion de l'astreinte - 7 points Sous-critère 2.3 - Outillage, moyens matériels et moyens mis en oeuvre pour la maîtrise des délais d'approvisionnement au regard des niveaux de criticité - 6 points

Pondération (points, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 3 - La valeur économique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Prix des prestations de base : prise en charge et établissement du DEM, maintenance P2, restitution et réversibilité - 30 points Sous-critère 2 - Prix des prestations optionnelles (scénario non communiqué aux candidats) - 9 points : - Prix du BPU Commun : accompagnement PBacs (sites < 10 000 m² ou dont la surface n'est pas renseignée dans le BPU par site), traitement de l'eau, prise en compte d'une GMAO client (« PBACS - Eau - GMAO ») - Prix du BPU par site : PFI, accompagnement PBacs (sites > 10 000 m² dont la surface est renseignée dans le BPU par site), suivi légionelle, maintenance GTC, création d'un plan de contournement, constitution d'un fichier T0 Sous-critère 3 - Prix du BPU commun sur la base du scénario de commande DQE (scénario non communiqué aux

candidats) : ajouts d'équipements (« variation de périmètre »), commandes sur devis (« taux et coefficients »), Opérations spécifiques dans le cadre du suivi légionelle (« Légionelle »), « Nettoyage des gaines ». - 11 points

Pondération (points, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 - La valeur environnementale est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard de la démarche développement durable
Sous-critère 1.1 - Dispositions, moyens et organisation pour la prestation optionnelle d'accompagnement pour atteindre les objectifs du décret tertiaire, notamment du décret BACS - 6 points
Sous-critère 1.2 - Organisation et moyens pour la prestation optionnelle liée à la clause d'intéressement - 4 points

Pondération (points, valeur exacte) : 10

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : 1) le référé précontractuel (articles L.551-1 à L.551-12, et R.551-1 à R.551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat 2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R.551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée 3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass., 4 avril 2014, Département de TarnetGaronne, req. n o 358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées "

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites de gendarmerie situés dans le département 78

Description : L'accord-cadre a pour objet la conduite, l'exploitation et la maintenance préventive et corrective des installations de chauffage, ventilation et climatisation, GTC, traitement d'eau, traitement d'air, désenfumage, plomberie, sanitaires et réseaux divers pour les sites de gendarmerie situés dans le département 78 L'accord-cadre concerne les sites de services bénéficiaires qui font l'objet d'une maintenance exclusivement itinérante. Les sites en maintenance itinérante étant satellites d'un site principal maintenu avec agents postés et faisant partie intégrante du premier accord-cadre (« agents postés ») sont exclus du présent accord-cadre.

Identifiant interne : LOT 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 50000000 Services de réparation et d'entretien

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50500000 Services de réparation et d'entretien de pompes, de vannes, de robinets, de conteneurs en métal et de machines

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50730000 Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50720000 Services de réparation et d'entretien de chauffage central

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 14,782,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 59,128,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le lot 2 de l'accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa date de notification et reconductible deux fois par tacite reconduction pour une durée de 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 - La valeur environnementale est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard de la démarche développement durable
Sous-critère 1.1 - Dispositions, moyens et organisation pour la prestation optionnelle d'accompagnement pour atteindre les objectifs du décret tertiaire, notamment du décret BACS - 6 points
Sous-critère 1.2 - Organisation et moyens pour la prestation optionnelle liée à la clause d'intéressement - 4 points

Pondération (points, valeur exacte) : 10

Critère :**Type :** Prix

Description : Critère 3 - La valeur économique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Prix des prestations de base : prise en charge et établissement du DEM, maintenance P2, restitution et réversibilité - 30 points Sous-critère 2 - Prix des prestations optionnelles (scénario non communiqué aux candidats) - 9 points : - Prix du BPU Commun : accompagnement PBacs (sites < 10 000 m² ou dont la surface n'est pas renseignée dans le BPU par site), traitement de l'eau, prise en compte d'une GMAO client (« PBACS - Eau - GMAO ») - Prix du BPU par site : PFI, accompagnement PBacs (sites > 10 000 m² dont la surface est renseignée dans le BPU par site), suivi légionelle, maintenance GTC, création d'un plan de contournement, constitution d'un fichier T0 Sous-critère 3 - Prix du BPU commun sur la base du scénario de commande DQE (scénario non communiqué aux candidats) : ajouts d'équipements (« variation de périmètre »), commandes sur devis (« taux et coefficients »), Opérations spécifiques dans le cadre du suivi légionelle (« Légionelle »), « Nettoyage des gaines ». - 11 points

Pondération (points, valeur exacte) : 50

Critère :**Type :** Qualité

Description : Critère 1 - La valeur technique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard des spécificités du marché - 17 points Sous-critère 1.1 - Organisation prévue : organigramme, gestion du contrat, encadrement, effectif et qualification du personnel d'intervention ou d'astreinte dédié au lot avec CV, gestion des remplacements et méthode de limitation du taux de remplacement. - 5 points Sous-critère 1.2 - Méthodologie du soumissionnaire pour la prise en charge des installations et pour la réversibilité, notamment la mise en place et la mise à jour du dossier d'exploitation-maintenance et des données GMAO - description GMAO - 6 points Sous-critère 1.3 - Plan d'assurance qualité : démarche qualité, indicateurs, tableau de bord, qualité des livrables d'exploitation (principe de reporting, rapports d'activité et de visite, transmission de défauts, pertinence des rapports émis) - 4 points Sous-critère 1.4 - Bonne compréhension des jalons et divers délais prévus au contrat : planning des livrables, mise en place des outils, des réunions - 2 points Sous-critère 2 - Pertinence de l'offre au regard des moyens mis en oeuvre - 23 points Sous-critère 2.1 - Volume horaire de maintenance, cohérence du volume horaire avec les installations inventoriées, cohérence des taux horaires appliqués - 10 points Sous-critère 2.2 - Pertinence des moyens et ressources envisagées : organisation des interventions en préventif et en correctif, gestion des demandes d'intervention (procédure, outil centre d'appel), traçabilité, gestion de l'astreinte - 7 points Sous-critère 2.3 - Outillage, moyens matériels et moyens mis en oeuvre pour la maîtrise des délais d'approvisionnement au regard des niveaux de criticité - 6 points

Pondération (points, valeur exacte) : 40

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : 1) le référé précontractuel (articles L.551-1 à L.551-12, et R. 551-1 à R.551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat 2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R.551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans

un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée 3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass., 4 avril 2014, Département de TarnetGaronne, req. n o 358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées "

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites situés dans les départements 93 et 95 hors sites gendarmerie

Description : L'accord-cadre a pour objet la conduite, l'exploitation et la maintenance préventive et corrective des installations de chauffage, ventilation et climatisation, GTC, traitement d'eau, traitement d'air, désenfumage, plomberie, sanitaires et réseaux divers pour les sites situés dans les départements 93 et 95 hors sites de gendarmerie. L'accord-cadre concerne les sites de services bénéficiaires qui font l'objet d'une maintenance exclusivement itinérante. Les sites en maintenance itinérante étant satellites d'un site principal maintenu avec agents postés et faisant partie intégrante du premier accord-cadre (« agents postés ») sont exclus du présent accord-cadre.

Identifiant interne : LOT 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 50000000 Services de réparation et d'entretien

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50720000 Services de réparation et d'entretien de chauffage central

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50500000 Services de réparation et d'entretien de pompes, de vannes, de robinets, de conteneurs en métal et de machines

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50730000 Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 15,381,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 61,524,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le lot 3 de l'accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa date de notification et reconductible deux fois par tacite reconduction pour une durée de 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 - La valeur environnementale est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard de la démarche développement durable
Sous-critère 1.1 - Dispositions, moyens et organisation pour la prestation optionnelle d'accompagnement pour atteindre les objectifs du décret tertiaire, notamment du décret BACS - 6 points
Sous-critère 1.2 - Organisation et moyens pour la prestation optionnelle liée à la clause d'intéressement - 4 points

Pondération (points, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 1 - La valeur technique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Qualité du mémoire au regard des spécificités du marché - 17 points
Sous-critère 1.1 - Organisation prévue : organigramme, gestion du contrat, encadrement, effectif et qualification du personnel d'intervention ou d'astreinte dédié au lot avec CV, gestion des remplacements et méthode de limitation du taux de remplacement. - 5 points
Sous-critère 1.2 - Méthodologie du soumissionnaire pour la prise en charge des installations et pour la réversibilité, notamment la mise en place et la mise à jour du dossier d'exploitation-maintenance et des données GMAO - description GMAO - 6 points
Sous-critère 1.3 - Plan d'assurance qualité : démarche qualité, indicateurs, tableau de bord, qualité des livrables d'exploitation (principe de reporting, rapports d'activité et de visite, transmission de défauts, pertinence des rapports émis) - 4 points
Sous-critère 1.4 - Bonne compréhension des jalons et divers délais prévus au contrat : planning des livrables, mise en place des outils, des réunions - 2 points
Sous-critère 2 - Pertinence de l'offre au regard des moyens mis en oeuvre - 23 points
Sous-critère 2.1 - Volume horaire de maintenance, cohérence du volume horaire avec les installations inventoriées, cohérence des taux horaires appliqués - 10 points
Sous-critère 2.2 - Pertinence des moyens et ressources envisagées : organisation des

interventions en préventif et en correctif, gestion des demandes d'intervention (procédure, outil centre d'appel), traçabilité, gestion de l'astreinte - 7 points Sous-critère 2.3 - Outillage, moyens matériels et moyens mis en oeuvre pour la maîtrise des délais d'approvisionnement au regard des niveaux de criticité - 6 points

Pondération (points, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 3 - La valeur économique est jugée à travers de : Sous-critère 1 - Prix des prestations de base : prise en charge et établissement du DEM, maintenance P2, restitution et réversibilité - 30 points Sous-critère 2 - Prix des prestations optionnelles (scénario non communiqué aux candidats) - 9 points : - Prix du BPU Commun : accompagnement PBacs (sites < 10 000 m² ou dont la surface n'est pas renseignée dans le BPU par site), traitement de l'eau, prise en compte d'une GMAO client (« PBACS - Eau - GMAO ») - Prix du BPU par site : PFI, accompagnement PBacs (sites > 10 000 m² dont la surface est renseignée dans le BPU par site), suivi légionelle, maintenance GTC, création d'un plan de contournement, constitution d'un fichier TO Sous-critère 3 - Prix du BPU commun sur la base du scénario de commande DQE (scénario non communiqué aux candidats) : ajouts d'équipements (« variation de périmètre »), commandes sur devis (« taux et coefficients »), Opérations spécifiques dans le cadre du suivi légionelle (« Légionelle »), « Nettoyage des gaines ». - 11 points

Pondération (points, valeur exacte) : 50

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : 1) le référé précontractuel (articles L.551-1 à L.551-12, et R.551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat 2) le référé contractuel (L.551-13 à L.551-23, et R.551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée 3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass., 4 avril 2014, Département de TarnetGaronne, req. n o 358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées "

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 21,005,693.82 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CRAM

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre de CRAM

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : LOT-0001

Titre : Lot 1 : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites situés dans le département 78 hors sites de gendarmerie

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/08/2024

Date de conclusion du marché : 27/08/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CRAM

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre de CRAM

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : LOT-0002

Titre : Lot 2 : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites de gendarmerie situés dans le département 78

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/08/2024

Date de conclusion du marché : 27/08/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : ENGIE ENERGIE SERVICES - ENGIE Solutions

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre d'ENGIE ENERGIE SERVICES - ENGIE Solutions

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : LOT-0003

Titre : Lot 3 : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites situés dans les départements 93 et 95 hors sites gendarmerie

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/08/2024

Date de conclusion du marché : 30/08/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SNEF

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre de SNEF

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : LOT-0004

Titre : Lot 4 : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites de gendarmerie situés dans les départements 93 et 95

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/08/2024

Date de conclusion du marché : 10/09/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : VALTEC

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre de VALTEC

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0005

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : LOT-0005

Titre : Lot 5 : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites situés dans les départements 75 et 92 hors sites de gendarmerie et hors sites DRFiP

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/08/2024

Date de conclusion du marché : 28/08/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0006

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : VALTEC

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre de VALTEC

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0006

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : LOT-0006

Titre : Lot 6 : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites de gendarmerie situés dans les départements 75 et 92

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/08/2024

Date de conclusion du marché : 28/08/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0007

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CRAM

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre de CRAM

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0007

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : LOT-0007

Titre : Lot 7 : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites DRFiP situés dans les départements 75 et 92

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/08/2024

Date de conclusion du marché : 27/08/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0008

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : ENGIE ENERGIE SERVICES - ENGIE Solutions

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre d'ENGIE ENERGIE SERVICES - ENGIE Solutions

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0008

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : LOT-0008

Titre : Lot 8 : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites situés dans les départements 91 et 94 hors sites de gendarmerie

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/08/2024

Date de conclusion du marché : 30/08/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0009

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CRAM

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre de CRAM

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0009

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : LOT-0009

Titre : Lot 9 : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites de gendarmerie situés dans les départements 91 et 94

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/08/2024

Date de conclusion du marché : 27/08/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0010

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CHARPENTIER SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre de CHARPENTIER SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0010

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : LOT-0010

Titre : Lot 10 : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites situés dans le département 77 hors sites gendarmerie

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/08/2024

Date de conclusion du marché : 27/08/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0011

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : VALTEC

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre de VALTEC

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0011

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : LOT-0011

Titre : Lot 11 : Maintenance itinérante des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de désenfumage et de plomberie pour les sites de gendarmerie situés sur le département 77

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/08/2024

Date de conclusion du marché : 28/08/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Adresse postale : 7, rue de Jouy

Ville : Paris

Code postal : 75004

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : +33 144594400

Télécopieur : +33 144594646

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction des Achats de l'Etat

Numéro d'enregistrement : 13002220500012

Adresse postale : 59, boulevard Vincent Auriol

Ville : Paris

Code postal : 75013

Pays : France

Adresse électronique : marie-line.sillam@finances.gouv.fr

Téléphone : +33 0144973461

Télécopieur : +33 0144970732

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0003

Nom officiel : CRAM

Numéro d'enregistrement : 78821266000013

Adresse postale : 203 rue Demidoff

Ville : LE HAVRE

Code postal : 76087

Pays : France

Adresse électronique : commercecram@cram.fr

Téléphone : 0235242526

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0002, LOT-0007, LOT-0009

8.1 ORG-0004

Nom officiel : ENGIE ENERGIE SERVICES - ENGIE Solutions

Numéro d'enregistrement : 55204695500597

Adresse postale : 141 avenue de Verdun

Ville : ISSY LES MOULINEAUX

Code postal : 92130

Pays : France

Adresse électronique : natalia.clara@engie.com

Téléphone : 0141201000

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0003, LOT-0008

8.1 ORG-0005

Nom officiel : VALTEC

Numéro d'enregistrement : 84853155400022

Adresse postale : 48 rue de la bienfaisance

Ville : PARIS,

Code postal : 75008

Pays : France

Adresse électronique : contact@valtec-france.com

Téléphone : 0149530220

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0005, LOT-0006, LOT-0011

8.1 ORG-0006

Nom officiel : CHARPENTIER SAS

Numéro d'enregistrement : 32642221900021

Adresse postale : 1 Rue de Bretagne ZAC de la Moinerie

Ville : Brétigny sur Orge

Code postal : 91220

Pays : France

Adresse électronique : ao@charpentier-sas.com

Téléphone : 0169881891

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0010

8.1 ORG-0008

Nom officiel : SNEF

Numéro d'enregistrement : 05680065901823

Adresse postale : 22 avenue des Nations - Bâtiment RABELAIS -

Ville : VILLEPINTE

Code postal : 93420

Pays : France

Adresse électronique : commercial.idfnord@snef.fr

Téléphone : 0164836080

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0004

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 3ab6469c-a589-4613-beb6-a487bfea0b59 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 10/09/2024 à 16:24

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/09/2024